

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Modifications concernant le stage professionnel des étudiants en psychologie clinique et en orthopédagogie

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi reportant d'un an le stage obligatoire pour les étudiants qui terminent leurs études de psychologie clinique ou d'orthopédagogie clinique au cours de cette année académique.

Le secteur est actuellement confronté à une pénurie de maîtres de stage agréés pour répondre à la demande des étudiants qui terminent leurs études en psychologie clinique ou en orthopédagogie clinique lors de l'année académique 2022-2023. Par conséquent, l'avant-projet prévoit que le stage professionnel obligatoire ne s'appliquera qu'aux étudiants obtenant leur diplôme à partir de 2024. Ce report permettra aux différents acteurs concernés de mettre en place le stage professionnel sereinement et de communiquer à ce sujet en temps utile et de manière transparente à toutes les parties concernées.

L'avant-projet prévoit également un délai de six ans pour la désignation du président et du vice-président du Conseil fédéral des professions de soins de santé mentale.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be